

AR Prefecture

006-210600771-20221014-207-DE
Reçu le 18/10/2022

Département

Des
Alpes Maritimes

Arrondissement
De Nice

Commune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	11
Votants	15

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Délibération N°207

**Souscription d'un
emprunt auprès
du Crédit Agricole
Provence Côte d'Azur**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M. Louis Fadas, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, Monsieur Pierre Natali, Madame Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Michèle Barnoin par M. Pierre Marseille, Mme Josiane Cordier par M. Didier Lambert, Monsieur Mehdi Lemaire par M. Michel Calmet, Mme Audrey Varro par Nathalie Chiavarino.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la Commune pour investir dans trois programmes emblématiques et stratégiques pour l'avenir :

- La rénovation et la transformation de l'immeuble les « Capucines ». Ce projet prévoit d'offrir à la location 3 beaux appartements familiaux au centre du village répondant aux besoins de la population et de proposer, en rez-de-chaussée, des locaux professionnels à usage médical.
- La réhabilitation de l'ancien commerce « les Marmottes » à Peira Cava. Ce projet, inscrit dans le cadre de la relance touristique de Peira Cava « station verte, familiale et sportive », concerne la création d'un commerce multiservice et la rénovation d'un logement attenant.
- La création de 2 nouveaux gîtes touristiques rue du Baous. Ce projet est destiné à accroître l'offre touristique d'hébergements dans le village ; 2 petits logements sont prévus dans cette ancienne bâtisse à restaurer.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt pour aider la Commune à financer ces opérations, en plus des subventions publiques sollicitées.

AR Prefecture

006-210600771-20221014-207-DE
Reçu le 18/10/2022

Il présente l'offre proposée par le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, selon les caractéristiques suivantes :

- Montant 350.000 Euros
- Durée 20 ans
- Périodicité trimestrielle
- Taux variable, capé 2 points, de 1.84 % à 4,842 %
- Frais de dossier 0,20 % soit 700 € pour 350.000 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'emprunt auprès du Crédit Agricole Côte d'Azur, selon les modalités sus-énoncées
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la souscription de cet emprunt

Fait à Lucéram, les jour mois et an que susdits.

Le Maire
Michel Calmet

La Secrétaire de séance
Christiane Ricort

